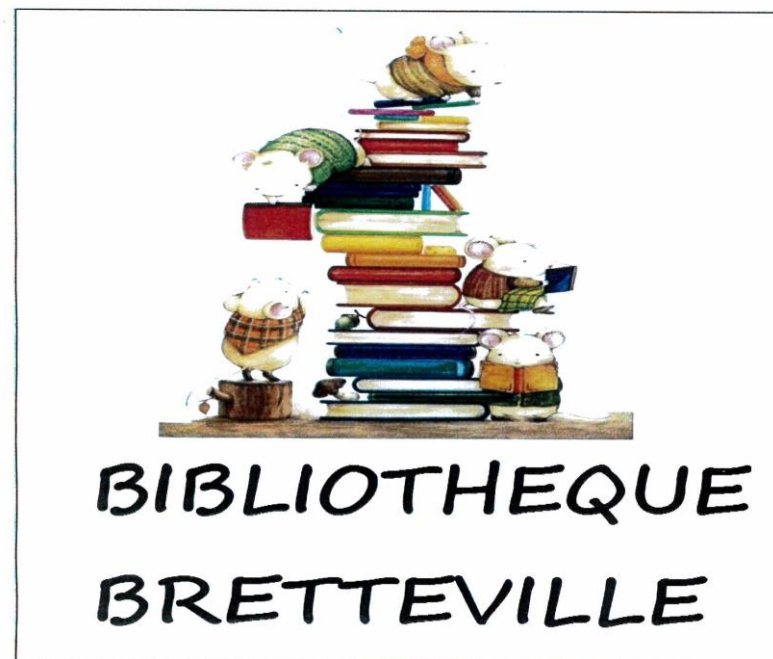




Horaires d'ouverture
LUNDI
 17h00-19h00
MARDI
 13h30-16h00
MERCREDI
 17h00 - 19h00
VENDREDI
 17h30 - 19h30

Période vacances
MERCREDI
 17h00 - 19h00
VENDREDI
 17h30 - 19h30

MERCREDIS RÉCRÉATIFS 2020-2021

L'accueil de loisirs du mercredi a ouvert ses portes pour l'année 2020-2021 le 2 septembre 2020. Quelques places sont encore disponibles.

Trois formules possibles : journée avec repas ou demi-journée avec repas ou demi-journée sans repas. L'équipe d'animateurs (Ambre, Clélia et Jacky) accueille les enfants de 8h00 à 18h00.

Informations et inscriptions :

Monsieur Jacky POTTIER, directeur :

alshbrettevilleensaie@gmail.com / 06.85.19.07.60



INFORMATION IMPORTANTE

Nouvelle organisation des jours d'ouverture des déchèteries

HORAIRES D'OUVERTURE

- ➔ Pour les 3 déchèteries de Cherbourg-en-Cotentin : de 9h à 18h30 sans interruption.
- ➔ Pour les 12 autres déchèteries de l'agglomération : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Attention, fermetures hebdomadaires de certaines déchèteries des Pôles de Proximité suivants :

DOUVE ET DIVETTE	VALLÉE DE L'OUVE	CŒUR DU COTENTIN	ST-PIERRE- ÉGLISE	VAL DE SAIRE	CÔTE DES ISLES	LES PIEUX	MONTEBOURG
Martinvast > Mardi	Rauville-la-Place > Mardi et jeudi	Bricquebec > Jeudi Valognes > Mardi	Varouville > Mardi	Anneville- en-Saire > Jeudi	Les Moitiers d'Allonne > Mercredi Portbail > Mardi	Les Pieux > Jeudi Héauville > Samedi	Le Ham > Mardi et jeudi

FERMETURE DE TOUTES LES DÉCHÈTERIES LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

- 📌 Réduire ses déchets dans le Cotentin
- 📌 Pour plus d'informations, rendez-vous sur lecotentin.fr



BULLETIN D'INFORMATION DE BRETTEVILLE

Numéro 46

septembre-octobre 2020

- ✓ Le Mot du Maire
- ✓ Informations diverses
- ✓ Le conseil municipal, les commissions

Page 1
 Page 2-3-4
 Page 5-6-7-8

Le mot du maire

En cette période de rentrée scolaire nous espérons que tout redevienne habituel, malheureusement cela n'est pas arrivé.

L'école a retrouvé ses enfants et ses enseignants. C'est une rentrée réussie pour les 68 élèves. Malgré les aménagements sanitaires mis en place, les enfants n'ont pas semblé être perturbés par ces mesures, trop heureux de retrouver leurs petits camarades.

Toutes les associations ont repris leurs activités. Mais la Covid-19 nous impose encore des contraintes qu'il faut accepter pour préserver la santé de tous.

Il faut trouver le juste équilibre entre liberté individuelle et bien commun.

Autre conséquence de cette pandémie : le repas des aînés est annulé cette année. Décision prise à l'unanimité par les membres du CCAS car plus de la moitié de nos aînés a répondu non à notre invitation. Il n'y aura pas, par équité, de distribution de colis à domicile.

Je comprends cette position de bon sens et je regrette d'annuler cette journée d'échange et de convivialité, les anciens et nouveaux élus se faisaient déjà une joie de les rencontrer.

Nous réfléchissons à organiser une autre journée avec nos aînés courant 2021 si cela est possible.

Jean Paul MAZE



FORUM DES ASSOCIATIONS : Bilan

Le forum des associations s’est tenu le samedi 5 septembre 2020, salle de la Chènevière. Dans un contexte de crise sanitaire, seulement sept associations étaient présentes sur dix-sept. Ce forum était l’occasion de venir rencontrer les associations locales dans des domaines aussi variés que le sport, le social, la culture ou les loisirs, de faire des rencontres, des découvertes et de prendre la mesure de la richesse des activités associatives proposées sur la commune.



Photos de Mr Roger LESCROEL, correspondant La Presse de la Manche

CAMPAGNE DE DÉRATISATION

Chaque année des dégâts considérables sont causés en France par les rats et les souris. De plus, ces animaux nuisibles représentent une menace permanente d’épidémies car ils transportent et disséminent les germes de nombreuses maladies. C’est pourquoi, la municipalité a décidé de poursuivre cette année l’effort accompli dans ce domaine.

Une distribution gratuite de raticide (500g/foyer/an) aura lieu du 16 octobre 2020 au 13 novembre 2020 de 16h00 à 17h00, à l’atelier municipal (chemin des Fosses à Terre). Merci de vous munir d’une pièce d’identité et d’un justificatif de domicile, port du masque obligatoire.

MASQUES EN TISSU

La commune dispose encore d’un certain nombre de masques en tissu. Vous pouvez vous en procurer auprès du secrétariat de la Mairie aux heures d’ouverture de la Mairie : lundi et jeudi de 9h00 à 12h00 et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h30. Accueil de la Mairie : 02.33.88.78.20

NOUVEAU SERVICE DE PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Pour payer en espèces dans la limite de 300.00 € ou par carte bancaire (sans plafonnement), vos impôts, amendes, ... Rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant le logo suivant :



Comment payer ?

1 Vérifiez que votre avis, comporte :
- un QR code
- la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement

2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité

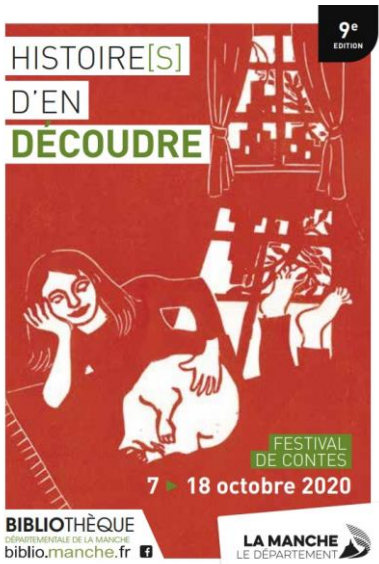
Buraliste

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

Buralistes agréés, proche de Bretteville :
« Le Flamand », 352 rue du 8 Mai 1945, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin
Tabac presse, 203 place des résistants, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin

HISTOIRE(S) D’EN DÉCOUDRE

Découvrez le programme de la 9ème édition du Festival « Histoire(s) d’en découtre » (version papier en Mairie)
Tous les rendez-vous sont GRATUITS.
Il est indispensable de réserver ses places auprès des bibliothèques concernées.
Merci de respecter les recommandations d’âges associées aux spectacles.
Toute l’actualité du festival est à suivre sur biblio.manche.fr et sur la page Facebook de la



MERCREDI 7 OCTOBRE				
SAINT-LÔ	15h	Jumeaux par hasard, p.4		02 33 72 52 53
PONT-HÉBERT	20h30	J'entends battre ma peur, p.6		02 33 56 92 04
JEUDI 8 OCTOBRE				
BRÉHAL	18h30	Les dangers de la lecture, p.7		02 33 91 96 92
VENDREDI 9 OCTOBRE				
SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT	18h30	De Dakar à Kedougou, p.8		02 33 50 75 20
PERCY-EN-NORMANDIE	20h30	Les dangers de la lecture, p.7		02 33 69 20 49
SAMEDI 10 OCTOBRE				
CRÉANCES	11h	Récits d'ici et d'ailleurs, p.9		02 33 07 82 64
CARENTAN-LES-MARAIS	18h	Il était une fois les langues, p.11		02 33 42 74 25
SAINT-JEAN-D'ELLE	18h	Récits d'ici et d'ailleurs, p.9		02 33 77 30 07
LA HAYE-PESNEL	20h30	Les dangers de la lecture, p.7		02 33 51 07 75
DIMANCHE 11 OCTOBRE				
LES PIEUX	15h	Dzaaa !, p.10		02 33 10 11 20
BRIX	16h	Il était une fois les langues, p.11		02 33 95 93 35
FLOTTEMANVILLE-HAGUE	16h	Les dangers de la lecture, p.7		02 33 10 25 18
MARDI 13 OCTOBRE				
LE TEILLEUL	9h30	Tutti Tutti, p.9		02 33 60 38 28
AVRANCHES	18h30	Le chant de l'arbre aux épines, p.5		02 33 68 33 18
BRÉCEY	18h30	De Dakar à Kedougou, p.8		02 33 79 36 26
MARTINVEST	20h30	Voix d'eaux, p.22		02 33 03 39 16
MERCREDI 14 OCTOBRE				
ISIGNY-LE-BUAT	9h30	Tutti Tutti, p.9		02 33 68 58 58
RONCEY	10h et 11h15	Tout rond, p.14		02 33 76 77 02
AGON-COUTAINVILLE	15h	Hommes et animaux en scène, p.5		02 33 47 30 77
JEUDI 15 OCTOBRE				
CONDÉ-SUR-VIRE	9h30 et 10h45	Tout rond, p.14		02 33 57 24 51
PORT-BAIL-SUR-MER	14h30	Le chant de l'arbre aux épines, p.5		02 33 04 32 86
AVRANCHES	20h30	Ma langue maternelle va mourir..., p.15		02 33 68 33 18
THÈREVAL	20h30	Un trait de génisse, p.16		09 67 15 30 74
VENDREDI 16 OCTOBRE				
MARCHÉSIEUX	18h30	Le chant de l'arbre aux épines, p.5		02 33 45 43 19
LA HAYE	20h30	Un trait de génisse, p.16		02 33 76 58 16
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	20h30	Conférence concert, p.19		02 33 20 13 21
SAMEDI 17 OCTOBRE				
SAINT-LÔ	10h15 et 11h15	Tout rond, p.14		02 33 72 52 53
CHERBOURG-EN-COTENTIN	17h	Jumeaux par hasard, p.4		02 33 23 39 40
TESSY-BOCAGE	17h	Tout rond, p.14		02 33 72 70 90
DIMANCHE 18 OCTOBRE				
AGNEAUX	10h15 et 11h15	Chansons d'amour pour ton bébé, p.17		02 33 77 31 00
DONVILLE-LES-BAINS	17h	Hommes et animaux en scène, p.5		02 33 51 79 31
MONTFARVILLE	17h	Tout rond, p.14		02 33 43 52 78

Notre page Facebook, actualisée régulièrement, est un lien entre vous et la Mairie.

Continuez à suivre nos actualités en vous connectant sur notre page.

Mairie de Bretteville - 50110

Mairie de Bretteville - 50110

LE CONSEIL MUNICIPAL 2020-2026, PRÉSENTATION



Jean-Paul MAZE, Maire



Isabelle LEMARCHAND, 1ère adjointe



Olivier DE BOURSETTY, 2ème adjoint



Carole GOSSWILLER, 3ème adjointe



Caroline PEYRACHE,
Conseillère municipale déléguée



Emerich ESVAN,
Conseiller municipal délégué

LES ADJOINTS AU MAIRE : PRÉSENTS
POUR LE SECONDER

Le Maire ne peut pas être seul à gérer les affaires de la commune au jour le jour. C’est pourquoi, le Conseil Municipal élit en son sein des adjoints pour le seconder. Ce choix a lieu juste après les élections municipales, en même temps que l’élection du Maire.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX
DÉLÉGUÉS

Ils exercent leurs responsabilités dans un domaine spécifique, en rapport avec leurs compétences et leurs motivations : culture, personnel, environnement, agriculture ...
Les conseillers municipaux délégués ont reçu une délégation pour exercer une mission précise auprès des adjoints ou du Maire.



Sébastien ADAM



Catherine JOLY



Christophe MARIE



Floriane BELLÉGUIC



Didier LALANNE



Jean-Pierre OZOUF



Amélie GUÉRARD



David LE PELLETIER

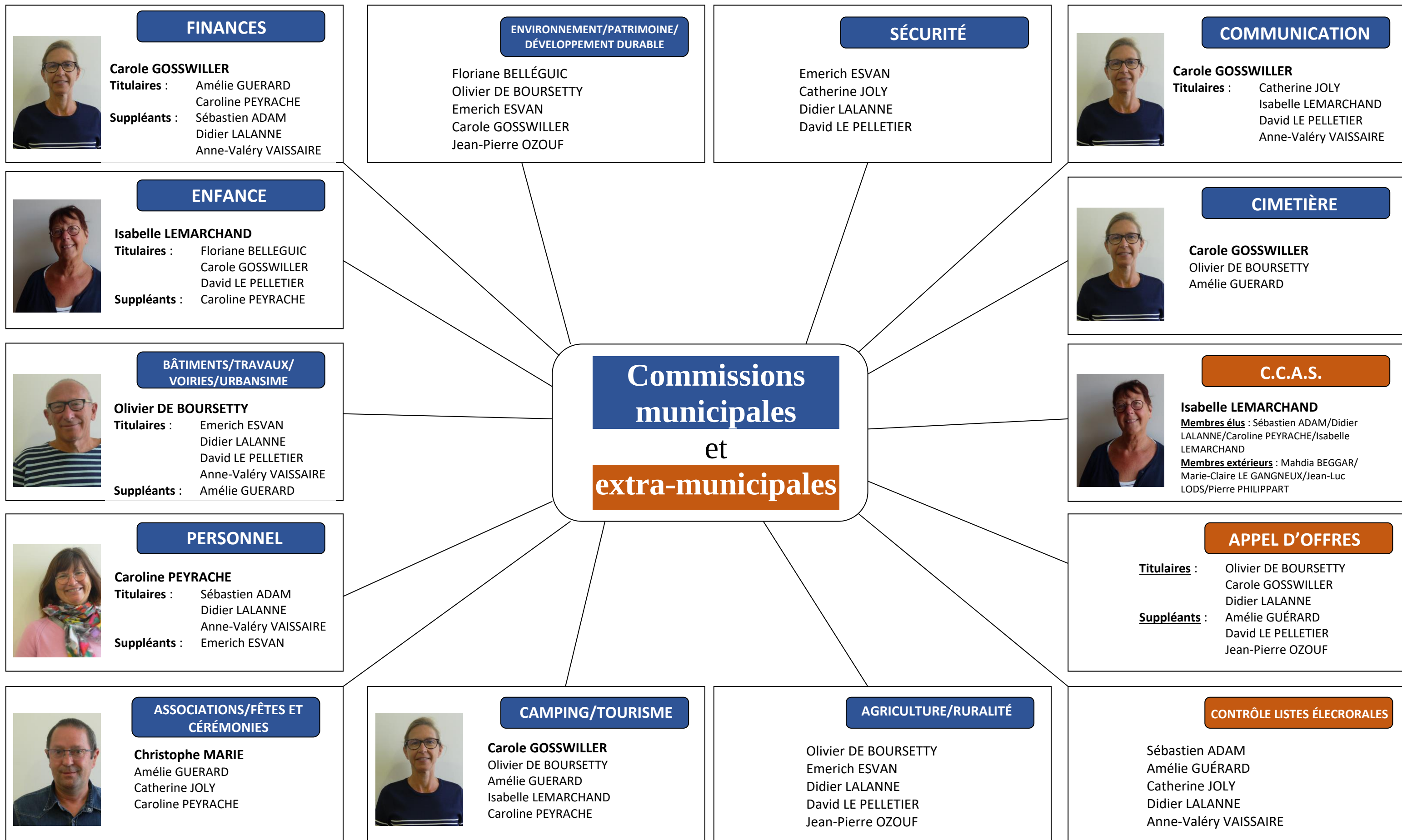


Anne-Valéry VAISSAIRE

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le conseil municipal représente les habitants. Ses attributions le chargent de régler « par ses délibérations les affaires de la commune ». Cette compétence s’étend à de nombreux domaines. Le conseil municipal donne son avis toutes les fois qu’il est requis par les textes ou par le représentant de l’Etat.
Il émet des vœux sur tous les sujets d’intérêt local : il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique, ...
Le conseil peut former des commissions disposant d’un pouvoir d’étude des dossiers.
Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre et l’ordre du jour, fixé par le Maire, doit être communiqué avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l’assemblée décide le huis clos, ou si le Maire exerce son pouvoir de « police des séances », notamment en cas d’agitation, et restreint l’accès du public aux débats.

COMPOSITION DES COMMISSIONS



Toutes les commissions sont présidées par le Maire.

Les commissions municipales sont prioritairement chargées d'étudier les questions à soumettre au conseil municipal, soit à l'initiative d'un de leurs membres, soit sur proposition des services municipaux.

Elles ont un rôle consultatif, elles donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Les décisions sont soumises au vote de ce dernier ou sont prises directement par le Maire, selon les cas.

En un mot, c'est au sein de ces commissions que toute l'action municipale est analysée, discutée, débattue, concertée.